

AVENANT DE REVISION N°1 DE L'ACCORD COLLECTIF
D'UNIVERSCIENCE DU 30 MARS 2011
TITRE V – FRAIS DE SANTE DE ET PREVOYANCE

Entre :

L'Etablissement Public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie,
ci-après dénommé Universcience, dont le siège social est situé avenue Franklin D. Roosevelt
75008 Paris, représenté par Madame Claudie HAIGNERE, Présidente,

D'une part,

ET

Le syndicat CFTC, représenté par Moussa BENCHEMAKH et/ou Frédéric SERROR,
Le syndicat CGT représenté par Yolaine GOSSELIN et/ou Catherine PROKHOROFF,
Le syndicat CNT représenté par Brigitte PARRAUD et/ou Jean Louis PHAN VAN,
Le syndicat SGEN-CFDT, représenté par Nathalie JOLY-SITRUK et/ou Christian LIENARD

D'autre part,

PREAMBULE

Dans le cadre de la procédure de révision prévue à la section 2 du Chapitre III du Titre I de l'accord collectif d'Universcience du 30 mars 2011, les organisations syndicales représentatives CFTC, CGT, CNT, SGEN-CFDT et SUD Culture et la direction se sont réunies suite à la demande de la direction de révision du titre V de l'accord collectif relatif à la prévoyance et aux frais de santé.

Les parties se sont réunies le 2 septembre 2011 et sont convenues de ce qui suit :

Article 1 – Modification de la garantie frais d'obsèques

La modification de la garantie frais d'obsèques aux salariés de droit privé porte sur l'extension de cette garantie.

Ainsi, en cas de décès du salarié, la personne exposée aux frais d'obsèques justifiés par une facture peut prétendre à un remboursement de ces frais à hauteur de 100% du plafond mensuel de la sécurité sociale en vigueur.

Article 2 – Entrée en vigueur

Le présent avenant entre en vigueur le lendemain du jour de sa signature.

BP

CG



N

FS

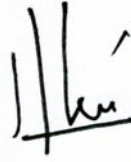
CC

universcience

Fait à Paris, le 29/9/2011

Pour l'Établissement Public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie, dit Universcience

Par délégation de la Présidente, Claudie HAIGNERE
Damien CAZE, Directeur général délégué,



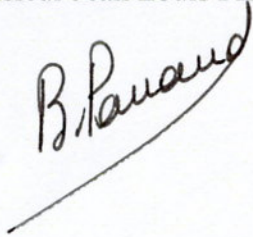
Pour la CFTC,
Messieurs Moussa BENCHEMAKH
et/ou Frédéric SERROR



Pour la CGT-EPPDCSI,
Mesdames Yolaine GOSSELIN
et/ou Catherine PROKHOROFF



Pour la CNT
Madame Brigitte PARRAUD
et/ou Monsieur Jean Louis PHAN VAN



Pour le SGEN CFDT
Madame Nathalie JOLY SITRUK
et/ou Monsieur Christian
LIENARD

